



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité directeur des capacités et des normes commerciales****Sixième session**

Genève, 21-22 (matin) juin 2021

**Rapport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales sur les travaux de sa sixième session****I. Présentation générale**

1. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a tenu sa sixième session les 21 et 22 (matin) juin 2021.
2. Le premier jour a été consacré à l'examen des conclusions et des recommandations découlant de l'étude de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie, ainsi que des évaluations réalisées à la demande en vue de rendre compte des incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie.
3. Les représentants des gouvernements de ces cinq pays ont informé le Comité directeur des réformes en cours et prévues, ainsi que de la suite qui a été donnée aux recommandations formulées dans le cadre des études menées par la CEE. En outre, les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies des cinq pays ont indiqué au Comité directeur la façon dont ils intégraient les recommandations de la CEE dans les plans communs des Nations Unies et ont indiqué à celle-ci comment elle pouvait soutenir les bureaux et les équipes de pays des Nations Unies.
4. Lors de la première journée, un débat a également eu lieu sur la manière dont la CEE, par le biais de ses travaux liés au commerce, pourrait contribuer à relever le défi pressant que représente la transition vers une économie circulaire, laquelle était au cœur de la soixante-neuvième session de la CEE et auquel il convient de trouver des solutions.
5. La seconde journée a été consacrée à l'examen des programmes de travail du Comité directeur et de ses organes subsidiaires.
6. Les exposés présentés et les interventions faites au cours de la session sont affichés sur le site Web de la CEE<sup>1</sup>.

**II. Participation**

7. Des représentants des États membres de la CEE ci-après étaient présents : Albanie, Allemagne, Arménie, Bélarus, Canada, Espagne, Fédération de Russie, Géorgie, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova (République de), Ouzbékistan, Pologne,

---

<sup>1</sup> <https://unece.org/trade/sctcs-2021>.



République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède et Ukraine.

8. Des représentants de l'Union européenne (UE) et de ses pays membres ont participé à la session.

9. Des représentants de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies pour l'Arménie, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et la Serbie ont participé à la réunion.

10. Les organisations intergouvernementales suivantes y ont également participé : Commission économique eurasiennne, Commission européenne, Bureau international des poids et mesures, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Institut de normalisation et de métrologie des pays islamiques et Organisation mondiale du commerce (OMC).

11. Les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies ci-après étaient également présentes : Organisation internationale de normalisation (ISO) et Royal Institution of Chartered Surveyors.

12. Ont également participé à la réunion, à l'invitation du secrétariat, les organisations non gouvernementales suivantes : Association AFNOR (Fédération de Russie), Association des jeunes femmes arméniennes, Chambre de commerce autrichienne (Serbie), Austrian Federal Economic Chamber (Autriche), Chambre bulgare de commerce et d'industrie, Association commerciale de l'industrie du ciment de Serbie, Chambre de commerce et d'industrie de Serbie, Hilfswerk International, Chambre de commerce internationale – Albanie, Union russe des industriels et des entrepreneurs, Association scientifique et technologique « Infopark », Centre d'expertise de l'OMC (Fédération de Russie).

13. Les représentants des établissements universitaires suivants ont participé à la réunion : Institut de hautes études internationales et du développement (Genève) et Université polytechnique de Madrid.

14. Des représentants du secteur privé ont participé en tant qu'observateurs, à l'invitation du secrétariat.

### III. Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour

15. La Présidente a ouvert la réunion et a invité le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE à présenter ses observations liminaires.

16. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a souhaité la bienvenue aux représentants des Gouvernements de l'Arménie, du Bélarus, de la Géorgie, de la République de Moldova et de la Serbie. Il les a remerciés d'avoir partagé les conclusions et les recommandations découlant de l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie et des évaluations de la CEE sur les incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle, qui ont été réalisées en étroite collaboration avec les gouvernements.

17. Il a également souhaité la bienvenue aux coordonnateurs résidents et coordonnatrices résidentes des Nations Unies pour ces cinq pays et a exprimé la reconnaissance de la CEE aux équipes de pays des Nations Unies pour leur coopération. Une coopération fructueuse, pratique et fonctionnelle entre les organismes des Nations Unies à l'échelle nationale est la clef du succès des mécanismes intergouvernementaux et la CEE se réjouit de poursuivre sa coopération avec les coordonnateurs résidents, les coordonnatrices résidentes et les équipes de pays des Nations Unies.

18. Le commerce a subi de plein fouet les effets de la pandémie. Selon des estimations récentes de l'OMC, le volume du commerce mondial de marchandises aurait diminué de 5,3 % en 2020. Des signes de reprise se manifestent, les estimations de l'OMC prévoyant une augmentation de 8 % du commerce mondial des marchandises en 2021<sup>2</sup>. La CEE aide les

<sup>2</sup> [https://www.wto.org/french/news\\_f/pres21\\_f/pr876\\_f.htm](https://www.wto.org/french/news_f/pres21_f/pr876_f.htm).

États membres à renforcer le rôle du commerce dans la reprise post-COVID-19 et dans la croissance inclusive. En tant qu'organisme chargé d'établir des normes, elle héberge le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7). Elle assure également le secrétariat du Comité directeur des capacités et des normes commerciales. Organe de tutelle du WP.6 et du WP.7, le Comité directeur mène également ses propres travaux, d'une grande portée.

19. Le Secrétaire exécutif adjoint a rendu compte des travaux effectués lors de la soixante-neuvième session, particulièrement fructueuse, de la Commission, qui s'est tenue les 21 et 22 avril 2021 et était consacrée à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles. La Commission a recommandé à tous les programmes et à toutes les équipes de déterminer comment leurs travaux pourraient être réorientés de façon à tenir compte des besoins croissants en matière de circularité dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des transports et du commerce.

20. Ce thème est d'une grande pertinence pour le Comité directeur. Sans les échanges commerciaux internationaux, l'économie circulaire ne peut être transposée de l'échelon local à l'échelle mondiale. La coopération économique, le commerce international ainsi que la traçabilité et la durabilité des chaînes d'approvisionnement sont des facteurs clefs de la transition vers une économie circulaire. Grâce à eux, les solutions peuvent être appliquées à plus grande échelle.

21. Le Secrétaire exécutif adjoint de la CEE a conclu en soulignant qu'il était impatient de connaître les conclusions des débats du Comité directeur sur ce sujet, à savoir comment le commerce peut favoriser la transition vers une économie circulaire. L'intensification du commerce durable est un sujet important à Genève en ce moment, également dans le cadre des travaux de l'OMC.

22. La Présidente a présenté l'ordre du jour provisoire annoté publié sous la cote ECE/CTCS/2021/1.

#### **Décision 2021-01**

Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour de sa sixième session.

### **IV. Point 2 de l'ordre du jour. Élection du Bureau**

#### **Décision 2021-02**

Le Comité directeur a élu par acclamation, pour une période de deux ans (2021-2023), M<sup>me</sup> Damegul Kabiyeva, Ministre-Conseillère, Cheffe du service économique de la Mission permanente de la République du Kazakhstan auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, en tant que Présidente, et M. Dmitry Doroshevich, Conseiller à la Mission permanente de la République du Bélarus auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, et M<sup>me</sup> Mariam Gabunia, Cheffe du Département des politiques relatives au commerce extérieur du Ministère géorgien de l'économie et du développement durable, en tant que Vice-Présidents.

### **A. Débat consacré aux questions diverses**

### **V. Point 3 de l'ordre du jour. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif**

23. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a rendu compte au Comité directeur des questions émanant des réunions tenues par le Comité exécutif depuis la précédente session du Comité directeur et des résultats de la soixante-neuvième session de la Commission, qui était consacrée à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles. Les États membres ont demandé à la CEE de

promouvoir la transition vers une économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les travaux des sous-programmes, des comités sectoriels et des autres organes subsidiaires concernés (décision 69A et décision 69B).

24. La Directrice a également informé le Comité directeur que la soixante-seizième session du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) aurait lieu du 15 au 17 novembre 2021 et que la trente et unième session du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) se tiendrait du 24 au 26 novembre 2021.

#### **Décision 2021-03**

Le Comité directeur a pris note du rapport du secrétariat sur les questions découlant des réunions de la CEE et de son Comité exécutif.

## **B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

### **VI. Point 4 de l'ordre du jour. Appui à l'élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce : Serbie**

25. Le secrétariat a présenté l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce en Serbie, menée entre octobre 2019 et janvier 2021 et qui a bénéficié d'un financement du Compte de l'ONU pour le développement. Réalisée à l'aide de la méthode d'évaluation de la CEE fondée sur des enquêtes approfondies, cette étude a révélé que certaines mesures réglementaires et procédurales étaient à l'origine de goulots d'étranglement qui freinaient la croissance. Elle s'est appuyée sur des entretiens directs avec les partenaires publics, les organismes d'aide aux entreprises et les prestataires de services logistiques concernés, ainsi que 61 entreprises de tout le pays. Y sont également présentées des recommandations pratiques concernant les besoins immédiats et à long terme en matière de renforcement des capacités pour ce qui est de lever les obstacles recensés et d'intensifier le rôle joué par les échanges commerciaux dans la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Le Secrétaire d'État du Ministère serbe du Commerce, du tourisme et des télécommunications et Président de l'organisme national de facilitation des échanges a transmis les remerciements du Gouvernement pour l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et l'évaluation des incidences de la COVID-19. L'élaboration de ces documents a nécessité des efforts considérables de la part de la CEE et des pouvoirs publics. En tant que pays accédant de l'OMC, le Gouvernement serbe attache une grande importance aux recommandations formulées dans l'étude et dans l'évaluation des incidences de la COVID-19.

27. Comme la Serbie est en voie d'adhésion à l'Union européenne, de nombreux domaines couverts par l'étude et l'analyse des incidences figurent aux premiers rangs des priorités du Gouvernement. Les conclusions de ces documents, ainsi que la pression exercée par la pandémie de COVID-19, encouragent le Gouvernement à accélérer les réformes en matière de facilitation des échanges commerciaux, notamment en ce qui concerne le commerce sans papier et le commerce électronique, qui se sont avérés inévitables dans la « nouvelle normalité ». À cet égard, le Gouvernement a reçu un prêt de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement afin d'établir un système national de guichet électronique unique dans le cadre du projet de facilitation du commerce et des transports dans les Balkans occidentaux. Les travaux sont en cours et le système devrait être pleinement opérationnel d'ici la fin de l'année 2025.

28. En outre, le commerce international sera encore facilité dans le cadre du plan d'action 2021-2024 du marché régional commun de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale (ALEEC). Dans ce plan, il est prévu d'étendre le système des « corridors verts de l'ALEEC »

à l'Union européenne en 2021. Ce système a été mis en place après l'apparition de la pandémie pour faciliter la libre circulation de toutes les marchandises et assurer le traitement prioritaire des biens essentiels, à savoir les denrées alimentaires, les médicaments et le matériel médical. Il était essentiel de disposer d'un tel système pour éviter les pénuries d'approvisionnement. Grâce à son extension, les procédures transfrontalières accélérées pour le ravitaillement sanitaire seront appliquées à tous les points de passage avec les pays de l'Union européenne.

29. Les représentants de l'administration des douanes de Serbie et du groupe de travail sur la réglementation de la qualité et de la sécurité des produits du Ministère serbe de l'économie ont rendu compte au Comité directeur des réformes en cours et prévues, y compris les besoins en matière de renforcement des capacités pour donner suite aux principales recommandations formulées dans l'étude de la CEE et dans l'évaluation des incidences de la COVID-19.

30. L'administration des douanes a déjà donné suite à plusieurs recommandations de la CEE, en particulier celles qui ne nécessitent ni soutien considérable ni ressources supplémentaires sous forme de formation et de nouveaux investissements. Ces recommandations correspondent aux objectifs stratégiques de l'administration des douanes serbe, lesquels sont alignés sur les exigences de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et sur les objectifs de développement durable. L'administration des douanes a appliqué des recommandations en matière de gestion stratégique. Elle procède actuellement à la mise en place d'un système national de guichet unique conformément à la recommandation n° 33 du CEFAC-ONU et travaille actuellement au renforcement des organismes de contrôle des frontières. Elle a également approuvé 36 demandes de statut d'opérateur économique agréé. Le mécanisme serbe relatif aux opérateurs économiques agréés est fondé sur le modèle de l'Union européenne et a récemment été validé à l'échelle régionale dans le cadre de l'ALEEC. Des représentants de la Direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne (DG TAXUD) ont participé à ce processus en tant qu'observateurs. L'administration des douanes est prête à accorder la priorité aux recommandations de la CEE qui nécessitent un appui supplémentaire.

31. En ce qui concerne les infrastructures de contrôle de la qualité, la Serbie a déjà transposé les directives européennes et les normes harmonisées. Les difficultés rencontrées proviennent du fait que les producteurs et importateurs serbes connaissent mal les exigences réglementaires de l'Union européenne. Ces difficultés persistent même si le Ministère de l'économie a publié des documents explicatifs sur ses sites Web et organisé de nombreux ateliers de formation sur la mise en œuvre des normes.

32. Le représentant de la Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a félicité le Gouvernement serbe pour les réformes à grande échelle menées en vue de renforcer une économie de marché concurrentielle. Le commerce joue un rôle important dans la transformation structurelle, d'autant plus que la Serbie est une économie ouverte dont le ratio commerce/produit intérieur brut est estimé à environ 110 %. La Hongrie se félicite des recommandations de la CEE visant à améliorer les conditions de facilitation du commerce en Serbie, dont la mise en œuvre peut renforcer le développement du commerce et l'intégration régionale du pays. Elle est disposée à aider le Gouvernement serbe à donner suite à ces recommandations, par exemple dans le cadre de la Commission économique mixte hongro-serbe. Elle est disposée également à aider la Serbie à appliquer les recommandations et à accélérer son adhésion à l'OMC, car le pays doit adhérer à l'OMC avant de devenir membre de l'Union européenne.

33. Le représentant de la Fédération de Russie a souligné l'importance de l'étude de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Cette analyse et ces recommandations pratiques aideront la Serbie à mettre au point des approches équilibrées et efficaces pour bâtir une économie concurrentielle et poursuivre les réformes dans plusieurs domaines, notamment ceux de la transparence, de la transition vers un commerce sans papier, de l'optimisation des procédures douanières et du renforcement des services nationaux de contrôle de la qualité.

34. La représentante de la Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME de la Commission européenne (DG GROW) a félicité la Serbie pour les réformes qu'elle a engagées. La Serbie est un membre à part entière du Comité européen de normalisation (CEN) et du Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), lesquels soutiennent activement le développement industriel et le secteur des services. Ces deux organismes spécialisés encouragent également l'application des normes afin de lever les obstacles et d'améliorer la compétitivité des entreprises, notamment des microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME).

35. La Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour la Serbie a remercié la CEE d'avoir mené à terme ces études utiles qui tombent à point nommé et d'avoir établi des liens clairement définis avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et plusieurs objectifs de développement durable. Elle a souligné les éléments suivants :

- Il est pertinent de mettre l'accent sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises et de renforcer leur résilience et leurs capacités au-delà du soutien financier. Les MPME sont l'épine dorsale de la vie sociale et économique de la Serbie et il est donc essentiel de les soutenir pour atteindre les objectifs de développement durable. Il importe de promouvoir l'investissement étranger direct. Cependant, ce sont les microentreprises et petites et moyennes entreprises qui offrent des possibilités d'emploi, ce qui est important pour réduire l'émigration.
- Deux séries distinctes de recommandations sont formulées dans ces études. La première vise le secteur public, alors que la seconde est axée sur le secteur privé. Les recommandations sont appliquées dans un environnement qui est complexe et, dans une certaine mesure, imprévisible. Elles doivent être soigneusement intégrées et coordonnées avec les réformes en cours dans les domaines, entre autres, de la dématérialisation des services et des procédures, des marchés publics en ligne et de la transparence.
- L'application de normes et le renforcement des capacités qui y est associé sont importants pour améliorer la compétitivité des microentreprises et petites et moyennes entreprises et ce, au-delà du secteur de la haute technologie. Il semble que les microentreprises et petites et moyennes entreprises appliquent peu les normes, malgré les nombreuses formations auxquelles le représentant du Gouvernement a fait référence. L'application des normes est un exercice difficile, qui nécessite des efforts, des investissements et, surtout, une prise de conscience et une compréhension des avantages à long terme, au-delà des coûts à court terme. Les microentreprises et petites et moyennes entreprises ont besoin d'aide pour hiérarchiser et séquencer les normes relatives à la santé, à la sécurité, au travail, à l'efficacité énergétique et autres normes vertes.

36. Les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies sont guidés par le cadre de coopération pour la période 2021-2025, dans lequel figure un résultat distinct pour « l'accès des personnes à un plus grand nombre de possibilités d'emplois décents et à un commerce concurrentiel équitable ». Plusieurs institutions spécialisées des Nations Unies disposent de capacités techniques pour soutenir l'économie, notamment dans les domaines de l'innovation, des normes du travail, du développement des compétences et des entreprises, de la compétitivité du secteur agroalimentaire et de l'économie circulaire. Il convient également d'accorder une plus grande attention aux possibilités de développement du financement vert dans le pays.

37. Le Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour la Serbie dispose d'un groupe de travail interne sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises, qui travaille en étroite collaboration avec divers ministères et institutions du secteur privé, y compris la section locale du Pacte mondial. Ce groupe pourra s'appuyer sur les études de la CEE pour élargir ses travaux au secteur des entreprises et pour s'assurer que personne n'est laissé de côté. Le Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies et la CEE soutiendront un événement sur les normes organisé à l'intention des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans les prochains jours et sont en discussion avec la Chambre de commerce et d'industrie de Serbie pour l'organisation d'un cours d'apprentissage en ligne sur les normes destiné aux MPME.

38. La représentante de la Chambre de commerce autrichienne en Serbie a noté que les exportations serbes vers l'Autriche avaient augmenté au cours des dernières années, ce qui témoigne de l'amélioration de la compétitivité de la Serbie. Le pays gagne également en importance en tant que centre logistique régional. La pandémie a entraîné une désorganisation importante des échanges commerciaux en Europe, mais le fait que la Serbie fasse partie des corridors verts de l'ALEEC a permis d'atténuer les perturbations de la chaîne d'approvisionnement. L'étude de la CEE et l'évaluation des incidences donnent des indications approfondies du point de vue des professionnels, assorties de recommandations utiles.

39. Le représentant de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH, GIZ, a indiqué que les études de la CEE arrivaient au bon moment et que les recommandations étaient pertinentes. Il a noté que la GIZ avait donné suite à des recommandations similaires au Monténégro. En particulier, la mise au point d'une nouvelle procédure de dédouanement pour les envois express par voie aérienne, qui permet l'échange de données avant l'arrivée et l'automatisation de la gestion des risques. Cet exercice s'est traduit par des avantages immédiats, par exemple, l'augmentation du taux de dédouanement à l'arrivée (c'est-à-dire dans l'heure qui suit l'arrivée à l'aéroport), qui est passé de 25 à 65 % du total des envois. Cette procédure a été récemment élargie pour faciliter le dédouanement des envois express dans plusieurs pays du sud-est de l'Europe. L'Allemagne apporte son soutien à la suppression des barrières commerciales dans la région et les représentants respectifs peuvent être contactés pour de plus amples informations.

40. Le représentant du Ministère serbe du commerce, du tourisme et des télécommunications a remercié les délégués pour leurs commentaires. L'Union européenne est le principal partenaire commercial de la Serbie, puisqu'elle représente 60 % du total des exportations, la Fédération de Russie étant le troisième partenaire commercial après l'ALEEC. La Serbie a besoin du soutien de l'Union européenne et des pays voisins pour améliorer le commerce transfrontalier. La dernière réunion de la Commission économique mixte hongro-serbe, qui s'est tenue au milieu du mois de juin 2021, a porté sur l'amélioration du commerce transfrontalier entre les deux pays. La Serbie souhaite collaborer avec l'Union européenne et ses pays voisins pour donner suite aux recommandations découlant des études de la CEE. Elle examinera également les propositions faites par la GIZ. Celle-ci a mis en œuvre un projet visant à accélérer le dédouanement des expéditions express par voie aérienne il y a trois ans. La Serbie est prête à poursuivre ces travaux pour faciliter les échanges transfrontaliers et renforcer la coopération avec ses pays voisins et le reste du monde.

#### **Décision 2021-04**

41. Le Comité directeur a félicité le Gouvernement serbe du succès de l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans le pays et des informations communiquées pour rendre compte des recommandations adoptées et de la suite qu'il est prévu de leur donner. Il a invité le Gouvernement à faire un nouveau rapport sur la suite donnée en 2022. Il a également exprimé sa gratitude au Gouvernement pour l'évaluation des incidences de la COVID-19 intitulée « The impact of COVID-19 on trade and structural transformation in Serbia: Evidence from UNECE's survey of micro, small and medium-sized enterprises (MSMEs) » (Incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle en Serbie : éléments d'information tirés de l'enquête sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises), qu'il a réalisée en collaboration avec la CEE.

## **VII. Point 5 de l'ordre du jour. Conclusions et recommandations issues des évaluations des incidences de la COVID-19 sur les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans certains pays**

42. Le secrétariat a présenté les évaluations, réalisés à la demande, des incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie, qui ont été réalisées en 2020. Ces études visent à soutenir une contribution accrue des mesures non tarifaires à la reprise postpandémie et à la réalisation des objectifs de développement durable. Les évaluations ont été entreprises, en application de la résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/RES/74/270) du 2 avril 2020,

grâce à un financement du Compte de l'ONU pour le développement. Elles comprenaient une enquête effectuée auprès d'environ 2 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises des secteurs manufacturier et agricole des cinq pays et ont contribué à l'Initiative mondiale pour la relance du secteur des MPME après la pandémie de maladie à coronavirus (Covid-19).

43. Le secrétariat a également informé le Comité directeur que des préparations étaient en cours en vue d'achever deux évaluations nationales des incidences de la COVID-19 sur les perspectives de développement de microentreprises et de petites et moyennes entreprises axées sur l'exportation et dirigées par des femmes en Arménie et en République de Moldova. Ces évaluations ont été financées par le Compte de l'ONU pour le développement et ont contribué à l'Initiative mondiale pour la relance du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

44. Au cours du débat qui a suivi la présentation du secrétariat, les pays bénéficiaires ont formulé des observations sur le rôle joué par ces études dans les mesures qu'ils prennent pour atténuer les répercussions économique de la pandémie de COVID-19, indiquant l'utilité des études, la pertinence de leurs conclusions et la suite qu'ils comptent donner aux recommandations.

45. Les représentants du Ministère arménien de l'économie ont souligné que l'évaluation des incidences de la COVID-19 arrivait au moment opportun, alors même que le Gouvernement envisageait de nouvelles mesures pour soutenir le secteur des entreprises. L'évaluation a également porté sur les besoins de développement à long terme et plusieurs recommandations formulées seront utilisées par le Ministère de l'économie pour faire en sorte que les PME participent plus aux échanges internationaux. Le Ministère se fondera également sur les recommandations pour mettre au point une stratégie pour étoffer le système national de métrologie, en collaboration avec l'Organisation internationale de métrologie légale, ainsi que le système national d'accréditation et d'évaluation de la conformité.

46. Le Gouvernement arménien a pris des mesures pour soutenir davantage les PME, en adoptant une stratégie de développement des PME pour 2020-2024. Cette stratégie vise à rendre les PME plus compétitives grâce à l'application de réformes dans des domaines clés tels que l'entrepreneuriat, le dispositif législatif général et l'accès aux ressources, y compris le financement, la mise en valeur du capital humain et l'accès au marché. La stratégie, qui définit la politique générale relative au développement des PME, les objectifs, les résultats escomptés et les activités à mettre en œuvre, aborde également les défis posés par la pandémie.

47. Le Gouvernement a également pris des mesures de secours et de soutien de grande ampleur, qui ont atténué les incidences de la pandémie. Mais il a besoin de soutien pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des programmes ciblés, conformes aux meilleures pratiques internationales. Un appui technique et une assistance sont nécessaires pour :

- Mettre en œuvre la stratégie de développement des PME, de manière à faciliter la participation des PME arméniennes aux chaînes de valeur mondiales et à renforcer leurs liens avec les investisseurs étrangers ;
- Procéder à une restructuration des secteurs les plus touchés par la pandémie, notamment le tourisme et l'hôtellerie, les transports et la construction ;
- Redéfinir des politiques de soutien à l'innovation et à l'internationalisation de l'économie et les mettre en œuvre.

48. La représentante du Ministère de l'économie de la République du Bélarus a indiqué que les conclusions et recommandations issues de l'évaluation des incidences de la COVID-19 avaient été examinées en mai 2021 à l'occasion d'une réunion en ligne, à laquelle ont participé des représentants des pouvoirs publics et du secteur privé. Le Gouvernement attache une grande importance à la suppression des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Il procède actuellement à la mise en place d'une plateforme pour aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à se conformer aux exigences réglementaires des marchés d'exportation. Les recommandations de la CEE aident également les gouvernements à aligner leurs lois et procédures relatives au commerce sur les meilleures pratiques internationales.



49. Le représentant du Ministère géorgien de l'économie et du développement durable a remercié la CEE pour la grande précision de l'étude d'évaluation des incidences et pour les recommandations détaillées, qui ont été élaborées en collaboration avec le Gouvernement. Le Gouvernement géorgien attache une grande importance au développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, compte tenu du rôle important qu'elles jouent dans la réalisation des objectifs de développement social et économique, notamment en ce qui concerne la création d'emplois et la promotion de l'entrepreneuriat. Le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour soutenir le développement des MPME, notamment le programme d'État « Produire en Géorgie » qui vise à améliorer la compétitivité des MPME de l'industrie manufacturière et celles du secteur hôtelier, et le programme d'État « Programme de garantie de crédit », dont l'objectif est d'améliorer l'accès des MPME au financement.

50. Le Gouvernement se concentre actuellement sur la mise à niveau des services nationaux de contrôle de la qualité – y compris la gestion globale des politiques de normalisation, des règlements techniques, de la métrologie, de la surveillance du marché, de l'accréditation et de l'évaluation de la conformité – pour répondre aux exigences de la Zone de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne. Toutefois, les organismes privés d'évaluation de la conformité nécessitent un soutien supplémentaire pour se conformer pleinement aux exigences de l'Union européenne ainsi qu'aux normes internationales et aux lignes directrices sur les meilleures pratiques. Cette conformité est importante pour fournir aux entreprises des services de certification de produits reconnus au niveau international.

51. Le Gouvernement géorgien se concentre également sur le renforcement des microentreprises, afin qu'elles puissent répondre aux exigences strictes des marchés mondiaux. Il est disposé à coopérer avec la CEE, la Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour la Géorgie et les institutions spécialisées des Nations Unies afin de parvenir à une croissance durable qui ne laisse personne de côté et contribuer à la croissance économique de la région.

52. Le représentant du Ministère de l'économie et des infrastructures de la République de Moldova a noté que l'évaluation des incidences de la COVID-19 décrivait très bien la situation des microentreprises et petites et moyennes entreprises pendant la pandémie, et que les conclusions et recommandations étaient conformes aux priorités et documents stratégiques du Gouvernement. Le Gouvernement a lancé plusieurs initiatives pour soutenir les MPME, notamment le Programme pilote pour la création de 18 plateformes industrielles multifonctionnelles (PIM), qui a été approuvé le 13 octobre 2020, et dont l'objectif est d'accroître la compétitivité du secteur industriel. En outre, avec l'appui d'experts internationaux, le Ministère de l'économie et des infrastructures a rédigé un document de planification stratégique visant à promouvoir des politiques intersectorielles pour attirer les investissements étrangers directs, augmenter les exportations, renforcer la compétitivité des entreprises, améliorer le cadre du commerce et de l'investissement, soutenir le secteur des PME, promouvoir l'innovation et la modernisation technologique et soutenir la transition vers une économie durable et numérique.

53. Le Coordinateur résident des Nations Unies pour l'Arménie a souligné que la pandémie et l'instabilité politique n'étaient pas les seules difficultés rencontrées. Le Bureau du Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement pour soutenir la mise en place de plans de sauvetage intégrant plus de 20 mesures, qui ciblent les plus vulnérables, y compris les microentreprises et petites et moyennes entreprises. Les entités des Nations Unies ont également collaboré avec les partenaires de développement à l'élaboration d'un plan d'intervention et de reprise socioéconomique afin de favoriser la complémentarité entre les mesures prises par le Gouvernement et celles de la communauté internationale.

54. L'étude de la CEE met en lumière plusieurs éléments qui doivent être pris en compte dans la réponse apportée aux répercussions économiques de la pandémie :

- Le commerce ne se résume pas à la libéralisation économique. Les mesures non tarifaires jouent un rôle non négligeable en aidant les entités vulnérables à bénéficier des effets des réformes législatives ; à savoir, les microentreprises et petites et

moyennes entreprises. En outre, en Arménie, la plupart des entreprises enregistrées sont des MPME, lesquelles sont entravées par leur faible capacité de production ;

- Les réformes des mesures non tarifaires n'entraînent pas la croissance attendue en raison des insuffisances en matière de capacités, qui ont amplifié les incidences de la pandémie ;
- La fongibilité des revenus et ses répercussions négatives sur le bien-être des ménages. Les entreprises ont puisé dans les économies personnelles pour se maintenir à flot ;
- La nécessité de lier l'aide au développement. Le développement n'est pas linéaire et s'avère problématique, surtout si l'on considère les conditions actuelles ;
- L'importance de mettre en valeur le capital social et le sens de la solidarité ;
- La nécessité de remédier aux faiblesses du secteur des transports.

55. L'essor des microentreprises et petites et moyennes entreprises est au cœur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable en Arménie (2021-2025). Les recommandations formulées dans le cadre de l'analyse des incidences effectuée par la CEE contribuent à la réalisation des résultats escomptés n° 1 (Les personnes bénéficient d'un système de santé universel, d'un coût abordable, accessible et de qualité, tout en adoptant des habitudes de vie saines) ; n° 3 (Les personnes exercent leurs talents et leurs compétences, en bénéficiant d'une éducation adaptée à leur âge, d'un apprentissage tout au long de la vie, d'une éducation inclusive et de qualité dans un environnement favorable et sûr) ; et n° 4 (Les personnes, les communautés et les régions bénéficient de perspectives économiques équitables, d'un travail décent et de moyens de subsistance durables, grâce à la compétitivité et à une croissance verte inclusive). La circularité est importante et l'équipe de pays des Nations Unies travaille en étroite collaboration avec la division Environnement de la CEE sur ce sujet.

56. Le Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Bélarus a indiqué que l'économie avait payé un lourd tribut à la pandémie et que de nombreuses microentreprises et petites et moyennes entreprises avaient été contraintes de fermer. Il ressort de l'évaluation des incidences de la COVID-19 effectuée par la CEE que la pandémie a aggravé des problèmes préexistants. Comme dans de nombreux autres pays, la croissance des MPME du Bélarus est entravée par plusieurs obstacles, notamment une faible capacité d'innovation, un accès limité au financement, une fiscalité et des systèmes d'autorisation contraignants et un faible niveau de dématérialisation. Malgré ces contraintes, plusieurs MPME innovantes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ont vu le jour ces dernières années, bénéficiant du régime fiscal spécial du parc de haute technologie de Minsk (Hi-Tech Park). Il y a également le secteur, petit mais en plein essor, des producteurs d'aliments biologiques. Ceux-ci ont été particulièrement touchés par la pandémie, mais ont fait preuve de souplesse et ont réussi à s'adapter rapidement à la nouvelle réalité économique.

57. Pour l'équipe de pays des Nations Unies au Bélarus, la transition économique verte et la transformation numérique restent une priorité stratégique. Cet objectif est manifeste dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) et le plan de riposte socioéconomique à la COVID-19 (SERP), dont le troisième pilier est axé sur le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans l'objectif de mettre en place une économie plus résiliente et de réduire l'ampleur du secteur informel.

58. Le SERP prévoit des interventions des programmes de la CEE, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de la CNUCED, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du PNUD, qui se concentrent sur le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises, couvrant des sujets tels que l'amélioration des écosystèmes de l'innovation dans les régions moins développées, le renforcement de la circularité, le renforcement des chaînes de valeur dans le secteur agricole, le développement de groupements et de parcs industriels pour le transfert de technologie et la transition numérique des procédures commerciales.

59. Ces mesures sont conformes aux recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation des incidences, qui ont été approuvées par le Gouvernement. En outre, les décisions prises par la CEE à sa soixante-neuvième session, tenue récemment, sur l'économie

circulaire et le rôle catalyseur du commerce et de la coopération économique augmenteront certainement les possibilités de collaboration avec l'équipe de pays de Nations Unies.

60. La Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour la Géorgie a remercié la CEE, le Gouvernement géorgien et les 330 microentreprises et petites et moyennes entreprises géorgiennes qui ont contribué à l'évaluation des incidences et ont ainsi aidé à mieux comprendre l'évolution des défis et des besoins. En 2020 et au premier semestre 2021, l'équipe de pays des Nations Unies en Géorgie a continué de travailler étroitement avec le Gouvernement ainsi qu'avec de nombreux autres partenaires pour apporter une réponse d'urgence nationale proactive, cohérente et efficace à la crise de la COVID-19. La nouvelle version du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2021-2025) a été signée en octobre 2020. Résolument axé sur les objectifs nationaux de développement de la Géorgie, ce nouveau Plan-cadre définit clairement la voie à suivre par les Nations Unies pour aider la Géorgie sans laisser personne de côté. Une priorité absolue y est définie pour les années à venir, à savoir l'amélioration du bien-être des personnes, ainsi que le renforcement des capacités et de l'égalité sociale.

61. L'analyse et les recommandations de la CEE offrent un cadre précieux pour renforcer et consolider les efforts conjoints du Gouvernement et des partenaires de développement afin de permettre une transformation économique inclusive et durable en Géorgie. L'étude soutient également l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de l'analyse en cours des incidences de la COVID-19 sur les différents groupes de population et l'établissement des priorités pour ce qui est du soutien aux entités vulnérables. Par exemple, seules 45 % des MPME agricoles ont totalement suspendu leurs activités d'exportation. En outre, environ 79 % des MPME du secteur manufacturier et 85 % des agriculteurs ont souligné que leur survie dépendait du maintien du soutien apporté par le Gouvernement. Cet état des faits transparait également dans les précieuses données sur la détérioration des conditions de vie des ménages des microentreprises et petites et moyennes entreprises, et en particulier l'utilisation de l'épargne personnelle pour continuer à fonctionner et la perte de biens après le défaut de paiement d'hypothèques et de prêts.

62. L'analyse de la CEE fournit également de précieuses réflexions et recommandations sur une série de questions allant du renforcement de l'écosystème de l'innovation à la promotion de l'économie circulaire en passant par le système des Nations Unies, le Gouvernement et les autres partenaires. Le Bureau de la Coordonnatrice résidente des Nations Unies attend avec intérêt les contributions que la CEE continuera d'apporter aux travaux de l'équipe de pays des Nations Unies, y compris le groupe de résultats thématiques sur l'économie inclusive, grâce auxquels de nouvelles idées et possibilités de partenariat seront définies. Alors que le Gouvernement géorgien travaille sur les mesures de reprise post-pandémie et sur un plan national de développement stratégique décennal, l'assistance technique et les cadres normatifs de la CEE sont une source d'orientations et de recommandations essentielles.

63. Le coordonnateur résident des Nations Unies pour la République de Moldova a noté l'importance et la pertinence des travaux conjoints pour la question des mesures non tarifaires et des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce des marchandises, ainsi que le développement durable dans le contexte de la COVID-19. Il s'agit d'un domaine qui a suscité un grand intérêt et a fait l'objet de recherches considérables, et le soutien important de la CEE dans ce cadre est apprécié.

64. Les principaux défis auxquels sont confrontées les microentreprises et petites et moyennes entreprises de la République de Moldova sont l'accès limité au financement, leurs faibles capacités technologiques et les exigences réglementaires et procédurales difficiles associées à l'accès au marché de l'Union européenne. Par exemple, comme le souligne le rapport de la CEE sur la COVID-19 et, avant cela, l'étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, bien que la Zone de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne ouvre des débouchés pour l'exportation des produits moldaves sur le marché de l'Union, la République de Moldova ne dispose pas des capacités institutionnelles et des outils adéquats pour contrôler et certifier la qualité des produits. Le Gouvernement de la République de Moldova s'est engagé à trouver des solutions, telles que la transition vers le commerce sans papier, mais les progrès sont lents faute de ressources financières.

65. La pandémie a entraîné un nouvel affaiblissement des microentreprises et petites et moyennes entreprises orientées vers l'exportation. Outre le besoin croissant d'aide financière, l'étude de la CEE a mis en évidence de nombreuses faiblesses structurelles de première importance auxquelles il faut remédier pour assurer une reprise économique rapide et durable, notamment : améliorer l'accès à l'information sur les réglementations et les procédures commerciales ; soutenir la mise à niveau technologique des installations de production ; promouvoir la transition numérique et faciliter les relations économiques entre les deux rives du Dniestr. Les réactions des entreprises, recueillies dans le cadre de l'évaluation, semblent indiquer que celles qui ont appliqué des normes internationales ont pu s'adapter plus facilement et sont susceptibles de s'en sortir avec moins de pertes.

66. En République de Moldova, les entités des Nations Unies restent déterminées à collaborer avec les partenaires des pouvoirs publics afin de donner suite aux recommandations formulées dans les évaluations des incidences de la COVID-19 – les questions et les mesures liées au commerce étant, de toute évidence, appelées à jouer un rôle exceptionnellement important dans le rythme et l'intensité de la reprise économique du pays. Le Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies attend avec intérêt les nouvelles consultations qu'il mènera avec le Gouvernement et les États membres de la CEE à mesure qu'il mettra à jour l'analyse commune de pays.

67. Les participants ont également confronté leurs expériences et soulevé des sujets importants lors du débat général sur les questions abordées au titre des points 4 et 5 de l'ordre du jour. Le rôle du commerce, qui contribue à garantir la durabilité environnementale et appuie la transition vers une économie circulaire, a été évoqué, ainsi que la nécessité d'intensifier la collaboration et les partenariats entre la CEE et les partenaires de développement.

68. Le représentant de la Mission permanente du Canada auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a souligné que la durabilité environnementale était un véritable défi mondial, auquel il faut trouver des solutions mondiales. Les politiques commerciales ayant un rôle important à jouer dans la définition de ces solutions, 50 membres de l'OMC ont décidé de lancer un dialogue structuré sur le commerce et la durabilité environnementale.

69. Ces dialogues structurés sont coprésidés par le Canada et le Costa Rica et ont pour objet de servir de cadre aux parties intéressées pour étudier les problèmes et les grands enjeux. Les réunions sont ouvertes aux parties prenantes des secteurs public et privé des pays autres que ces 50 États membres, ainsi qu'aux organisations internationales, aux universités, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé.

70. Les États membres et les parties prenantes de la CEE sont invités à y participer. L'objectif est de définir des solutions de manière ouverte et transparente. En 2021, trois réunions axées sur les mesures non tarifaires, la transition vers une aide pour le commerce plus écologique et l'économie circulaire ont été organisées dans le cadre des dialogues structurés. La douzième conférence ministérielle de l'OMC, qui se tiendra à la fin de l'année 2021, apportera des éclaircissements sur la manière de faire progresser les travaux relatifs au commerce et à la durabilité environnementale.

71. Le représentant de la Mission permanente de la Hongrie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a indiqué que son pays se félicitait des conclusions et des recommandations des évaluations des incidences effectuées par la CEE, ainsi que des recommandations visant à soutenir la reprise et le développement des microentreprises et petites et moyennes entreprises.

72. La représentante de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a souligné l'importance des évaluations des incidences de la COVID-19 réalisées par la CEE. L'analyse des mesures non tarifaires a mis en évidence des problèmes de capacités institutionnelles et des lacunes en ce qui concerne l'intégration régionale. La CEE doit continuer d'essayer de trouver des solutions à l'incompatibilité des systèmes nationaux de déclaration électronique et au flou qui règne concernant les mesures applicables en matière de santé et de sécurité sanitaire des aliments.

73. La représentante de la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève a indiqué que le commerce jouait un rôle de premier plan pour ce qui est de l'accès aux technologies vertes et aux biens et services environnementaux et des économies d'échelle, lesquelles sont nécessaires pour passer du modèle linéaire consistant à « prendre, fabriquer, utiliser et jeter » à des modèles plus efficaces en termes de ressources, dans lesquels les matériaux restent en circulation plus longtemps. Moins de 10 % de la production de l'Union européenne est circulaire et le projet de loi britannique sur l'environnement augmente la responsabilité des producteurs vis-à-vis de la réduction des incidences environnementales de leurs activités.

74. Le Royaume-Uni travaille de concert avec l'OMC, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Centre du commerce international en vue de faire de l'économie circulaire une réalité. La CEE a un rôle précieux à jouer grâce à ses outils pratiques et ses recommandations qui aident les gouvernements, les entreprises et les autres parties prenantes à améliorer la traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement. Les travaux du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) sur la traçabilité dans le secteur de l'habillement et dans les domaines des normes commerciales et du commerce transfrontalier sont appréciés à leur juste valeur. Le Royaume-Uni se félicite de l'occasion qui lui est offerte d'échanger des informations et de confronter des expériences et attend avec intérêt de participer aux débats sur l'économie circulaire.

75. La représentante de l'OMC a présenté le Programme des chaires de l'OMC, qui fait partie de l'ensemble de mesures d'assistance technique élaborées par l'Organisation pour aider les universités à renforcer leurs capacités de recherche. L'OMC a reçu 130 candidatures d'universités du monde entier, y compris de la région de la CEE, et sélectionnera une vingtaine d'entre elles pour participer au programme.

76. La représentante du Centre d'expertise de l'OMC à Moscou (Fédération de Russie) a indiqué que, en raison des idées, des propositions et des recommandations qu'elles présentent, les évaluations des incidences de la COVID-19 réalisées par la CEE pourraient être utiles à l'OMC pour ses travaux. Les recherches du Centre montrent également que le secteur des microentreprises et petites et moyennes entreprises de la Fédération de Russie a subi les répercussions négatives de la pandémie, et le Gouvernement a mis en œuvre de nombreuses mesures de soutien à l'échelon fédéral et régional. S'agissant de l'économie circulaire, la représentante a notamment souligné le rôle du commerce et les dialogues de l'OMC sur le plastique.

77. Le représentant de la Austrian Federal Economic Chamber a présenté les résultats d'une récente évaluation des incidences de la COVID-19 fondée sur une enquête à laquelle ont participé 6 000 microentreprises et petites et moyennes entreprises. Cette enquête, la plus vaste à ce jour, a permis de déterminer les principaux défis auxquels sont confrontées les MPME en activité dans le pays, notamment : le manque de compétences, les défaillances de la chaîne d'approvisionnement, le coût de la main-d'œuvre, le prix de l'énergie et l'insuffisance des ressources financières nécessaires aux investissements dans le développement des entreprises.

78. La représentante de la Chambre de commerce internationale (CCI) d'Albanie a présenté au Comité directeur l'ensemble de services proposés par la CCI destinés à aider les microentreprises et petites et moyennes entreprises à faire face aux défis posés par la COVID-19. Il s'agit, entre autres, de l'application pour téléphone portable ICC AOKpass, lancée en partenariat avec International SOS, qui permet de confirmer de manière fiable si les directives liées à la COVID-19 ont été respectées ; de l'initiative ICC Trade Now, qui comprend une série de produits et de services numériques destinés à combler le déficit de financement du commerce mondial ; du Fonds PME de la CCI, dont l'objectif est de soutenir le commerce des produits de base en vrac ; et du Centre Climat et PME de la CCI, qui propose un guichet unique pour aider les entreprises à souscrire des engagements en matière de climat et à accéder aux meilleurs outils et ressources. Il serait utile de disposer d'études supplémentaires de la CEE sur la COVID-19 couvrant d'autres pays de la région, afin que le secteur privé puisse mener des actions plus ciblées, en particulier dans les domaines couverts par les services de la CCI.

79. La représentante de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève a indiqué que la CEE était bien placée pour contribuer à une meilleure compréhension du rôle du commerce et des politiques commerciales dans la promotion de la transition vers l'économie circulaire. La CEE effectue déjà un travail essentiel dans ce domaine, en se concentrant sur l'amélioration de la transparence et de la traçabilité des chaînes d'approvisionnement. Les outils de la CEE aident les pays à procéder au suivi et au traçage électroniques des mouvements des marchandises aux frontières, y compris les déchets, et l'accent mis sur les normes est important pour le commerce durable et la circularité. Il convient de tenir compte du point de vue des États membres de la CEE afin de mieux saisir comment ils envisagent les défis, les débouchés ainsi que les priorités en matière de circularité et de durabilité.

#### **Décision 2021-05**

Le Comité directeur a pris note des cinq évaluations, effectuées à la demande, des incidences de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle en Arménie, au Bélarus, en Géorgie, en République de Moldova et en Serbie, conformément à la résolution de l'Assemblée générale sur la solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) (A/RES/74/270) du 2 avril 2020. Il a félicité les Gouvernements et les a invités à rendre compte de la suite qui aura été donnée aux recommandations lors de la session de 2022.

### **VIII. Point 6 de l'ordre du jour. Suite donnée par les pays aux études de la Commission économique pour l'Europe sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce**

80. Les représentants ont été informés de la suite donnée par les pays aux études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et aux évaluations, effectuées à la demande, des incidences de la COVID-19 sur le commerce et la transformation structurelle.

81. Le représentant du Ministère géorgien de l'économie et du développement durable a indiqué que, dans le cadre de la suite donnée à l'évaluation des incidences de la COVID-19, et avec le soutien de la CEE et de la CNUCED, le Gouvernement procédait actuellement à l'intégration de la législation nationale relative aux mesures non tarifaires dans le Système d'analyse et d'information commerciale (TRAINS) en ligne de la CNUCED. Il s'agit d'intégrer quelque 200 lois et règlements par produit au niveau détaillé du Système de codification harmonisé (SH) à 11 chiffres, au bénéfice non seulement des entreprises géorgiennes mais aussi de leurs partenaires commerciaux.

82. Le représentant du Centre à guichet unique pour le commerce extérieur, qui relève du Ministère de l'économie et des finances du Kirghizistan, a indiqué qu'après l'intégration réussie de la législation nationale relative aux mesures non tarifaires dans le système TRAINS, des travaux étaient en cours pour mettre au point une plateforme nationale destinée à faciliter l'échange d'informations sur les mesures non tarifaires entre les différents organismes d'État et ministères de tutelle.

83. Amorcés en 2020 avec le soutien de la CEE et de la CNUCED, ces travaux permettront le transfert automatique des mesures non tarifaires nouvelles ou révisées dans le système TRAINS. La publication en ligne d'informations actualisées est devenue particulièrement pertinente dans le contexte de la COVID-19 et la plateforme sera testée et lancée au cours des prochains mois. L'étape suivante consisterait à insérer dans cette plateforme la législation relative aux mesures tarifaires d'autres pays. L'Agence pour la promotion et la protection des investissements de la République kirghize a demandé que cette fonction supplémentaire soit ajoutée, afin de fournir aux commerçants des informations actualisées sur les exigences en matière de mesures non tarifaires sur les marchés d'exportation. Les experts nationaux sont en contact avec la CNUCED à ce sujet et un rapport détaillé sur les travaux réalisés et les propositions d'amélioration sera présenté au Comité directeur en 2022.

84. Le représentant de la CNUCED a félicité la Géorgie et le Kirghizistan pour les progrès accomplis concernant la suite donnée aux recommandations issues des études de la CEE et pour les efforts qu'ils déploient pour renforcer la transparence des échanges, laquelle est importante pour garantir le respect des exigences réglementaires, par exemple les mesures non tarifaires. Les entreprises éprouvent souvent des difficultés à recenser ces exigences car elles sont enfouies dans un grand nombre de lois et réglementations difficiles à trouver. La cartographie et la publication de ces exigences par mesure et par produit réduisent la complexité non seulement pour les producteurs et les négociants, mais aussi pour les investisseurs. La transparence facilite également les décisions de principe dont l'objectif est d'atteindre les objectifs nationaux en matière de sécurité, de santé et de préservation de l'environnement. Les réglementations et procédures visant à combler la fracture numérique et à améliorer la facilitation des échanges sont toutes inscrites dans les mesures non tarifaires.

85. La cartographie des exigences réglementaires par mesure est également essentielle pour l'intégration régionale et la coopération économique. L'harmonisation des réglementations sur la base d'objectifs communs facilite le commerce et le respect des règles, tandis que les différences entre les réglementations relatives aux mesures non tarifaires augmentent les coûts des échanges commerciaux. Les mesures non tarifaires constituent le ciment qui permet de regrouper tous les objectifs nationaux sur toutes les questions telles que la traçabilité et l'économie circulaire. La Géorgie et le Kirghizistan pourront profiter de ces avantages et leurs expériences sont autant d'exemples positifs dont peuvent s'inspirer d'autres pays.

86. Le Kirghizistan procède actuellement à la mise en place d'une plateforme centrale en ligne pour les mesures non tarifaires, qui est intégrée au système national de gouvernance électronique. Développée par des experts nationaux avec le soutien de la CEE et de la CNUCED, cette plateforme est fondée sur le modèle TRAINS et peut être utilisée par toutes les institutions nationales afin d'échanger des données et de mettre à jour les mesures non tarifaires qui sont publiées dans le système TRAINS. La CEE et la CNUCED, ainsi que le Kirghizistan, espèrent étendre la plateforme à tous les pays de l'Union économique eurasiatique pour faciliter la coopération et l'harmonisation.

87. La Géorgie est également allée au-delà de la collecte de données et du renforcement des capacités habituel, en investissant dans le renforcement des connaissances spécialisées du Gouvernement en matière de mesures non tarifaires. Tous les pouvoirs publics participent à la collecte et à la classification des données, en collaboration avec des experts nationaux. Le personnel des différentes institutions a participé à des sessions de formation en ligne et les experts nationaux ont reçu une formation intensive sur la collecte des données et le codage des mesures non tarifaires par produit.

88. La CNUCED attend avec intérêt la suite de sa coopération avec la Géorgie et le Kirghizistan, en collaboration avec la CEE, et souhaite les inviter à partager leurs données d'expérience avec ses États membres. Elle est prête à aider d'autres pays à cartographier leur législation nationale sur les mesures non tarifaires en suivant l'approche ci-dessus, qui associe la cartographie de ces mesures et le renforcement des capacités. Elle a collaboré avec la CEE en vue d'améliorer la transparence et l'accès aux mesures non tarifaires en Asie centrale et en Europe de l'Est, notamment en Arménie, en Azerbaïdjan et au Kazakhstan, et compte bien renforcer cette étroite coopération.

#### **Décision 2019-06**

Le Comité directeur a pris note des données actualisées concernant la suite donnée aux recommandations formulées dans le cadre des précédentes études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et a félicité la Géorgie et le Kirghizistan pour les progrès accomplis. Il a invité les pays à continuer de lui faire rapport en 2022.

## C. Suite du débat général

### IX. Point 7 de l'ordre du jour. Programme de travail

#### a) Rapports des organes subsidiaires

89. Le secrétariat du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a rendu compte de ses activités, actuelles et prévues. Le WP.6 s'est réuni les 2 et 3 novembre 2020 sous la forme de consultations informelles virtuelles, étant entendu que les décisions seraient adoptées ultérieurement suivant la procédure d'approbation tacite de la CEE. Le WP.6 a également marqué son trentième anniversaire par une conférence anniversaire sur le thème « Reconstruire en mieux », qui a mis en évidence la contribution essentielle des solutions communes au développement durable à l'ère de la COVID-19.

90. Parmi les points forts de ces travaux figure une nouvelle recommandation V sur le « risque de non-conformité des produits dans le commerce international », dans laquelle sont proposées des options pour une gestion efficace du risque de non-conformité, notamment grâce à une coopération renforcée entre les organismes de réglementation des produits et les douanes et à l'amélioration de l'infrastructure informatique et de l'intégration des données. La réunion a également permis de progresser en ce qui concerne la révision de la recommandation P sur la « gestion des crises dans un cadre réglementaire », dans laquelle il est confirmé qu'il importe d'intégrer la gestion de la continuité dans chaque système réglementaire. Élaborée à l'origine en 2011, la recommandation P n'a rien perdu de sa pertinence car, comme cela était indiqué, chaque dollar investi dans la réduction et la prévention des risques peut permettre d'économiser jusqu'à 15 dollars dans le relèvement après une catastrophe.

91. La Déclaration sur les normes tenant compte des questions de genre a été signée par 77 pays et organisations internationales de normalisation de toutes les régions du monde. Le secrétariat tient à jour un registre faisant office de plateforme ouverte sur laquelle sont affichés des présentations, des notes de séance et les plans d'action sur l'égalité des sexes mis au point par les signataires. L'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte de questions de genre a poursuivi ses travaux dans le cadre de trois groupes de travail dont les travaux portent sur le partage des connaissances et la formation ; une méthode de conception et d'élaboration de normes tenant compte des questions de genre ; et le développement de réseaux.

92. Le portail sur les normes au service de la réalisation des ODD (Standards for the SDGs) a permis d'apporter un soutien supplémentaire au développement durable, en mettant en évidence le rôle des normes pour la réalisation des ODD grâce à la présentation de plus de 2 000 normes et de plus de 30 études de cas.

93. Le secrétariat a invité les États membres à présenter des candidatures pour les postes de président(e) et de vice-président(e) du WP.6.

#### Décision 2021-07-01

Le Comité directeur s'est félicité des travaux effectués par le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) et a approuvé la note de la Présidente sur les consultations virtuelles informelles du Groupe de travail, qui fait l'objet du document portant la cote ECE/CTCS/WP.6/2020/2, ainsi que le programme de travail du WP.6 (ECE/CTCS/WP.6/2020/10). Il a invité le WP.6 à continuer d'exécuter son programme de travail et à lui faire rapport à la session de 2022.

94. La Présidente du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7), M<sup>me</sup> Agnieszka Sudol, a présenté les travaux entrepris par le WP.7 et ses sections spécialisées en vue d'atteindre les trois objectifs primordiaux que sont a) la transparence des marchés, b) la sécurité alimentaire et c) la collaboration pour le renforcement des capacités.



95. Les quatre sections spécialisées rassemblent tous les ans plus de 1 100 experts des secteurs public et privé lors de cinq réunions intergouvernementales. Les sections spécialisées de la normalisation des fruits et légumes frais, des fruits à coque et des fruits séchés, des plants de pommes de terre et de la viande ont élaboré plus de 100 normes de qualité commerciale qui sont utilisées par les gouvernements, l'Union européenne et les entreprises non seulement pour le commerce intérieur, mais également pour l'importation et l'exportation, ainsi que plusieurs guides, brochures illustrées et publications, et un registre de codes.

96. En 2020 et 2021, le WP.7 a adopté 10 normes nouvelles ou révisées, publié quatre affiches explicatives et une brochure explicative, ainsi que les Spécifications minimales de qualité de la CEE pour les fruits et légumes frais.

97. En collaboration avec le WP.7, le secrétariat a poursuivi sa coopération avec la FAO dans le cadre du développement de l'application FeedUP@UN pour le suivi et la traçabilité des aliments invisibles dans les chaînes d'approvisionnement et sa collaboration avec la « coalition thématique sur les systèmes alimentaires durables », qui porte sur une approche durable permettant de faire face aux risques en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de santé grâce au partage d'outils et de solutions pratiques.

#### **Décision 2021-07-02**

Le Comité directeur a félicité le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) pour ses résultats et a approuvé la note de la Présidente sur les consultations virtuelles informelles du Groupe de travail qui figure dans le document portant la cote ECE/CTCS/WP.7/2020/2. Il a invité le Groupe de travail à appliquer les décisions prises et à élaborer un programme de travail biennal qu'il lui soumettra pour adoption à sa session de 2022.

#### **b) Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique**

98. Le secrétariat a rendu compte de ses activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, en cours et à venir (ECE/CTCS/2021/5).

#### **Décision 2021-07-03**

Le Comité directeur a pris note du rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées depuis 2019, qui fait l'objet du document portant la cote ECE/CTCS/2021/5. Il a félicité le secrétariat des résultats obtenus et lui a demandé de lui faire de nouveau rapport lors de la session de 2022. Il a remercié le secrétariat d'avoir achevé le projet financé par le Compte de développement des Nations Unies concernant le renforcement de la capacité de certains pays de la CEE d'élaborer des mesures réglementaires et procédurales relatives au commerce fondées sur des données factuelles aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. Il a invité le secrétariat à lui soumettre un nouveau rapport à sa session de 2022.

#### **c) Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations**

99. Le secrétariat a présenté le rapport consacré à la collaboration du sous-programme Commerce avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations (ECE/CTCS/2021/6).

100. Le secrétariat a informé le Comité directeur des activités menées ou planifiées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques depuis sa vingt-sixième session plénière (ECE/TRADE/CEFACT/2021/2).

#### **Décision 2021-07-04**

Le Comité directeur a pris note du rapport sur la coopération avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations, qui figure dans le document portant la cote ECE/CTCS/2021/6. Il a remercié le secrétariat pour ces informations et lui a demandé de continuer à faire rapport en 2022. Il a pris acte du rapport du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques sur les travaux de sa

vingt-septième session plénière, qui figure dans le document portant la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/2, et a demandé au Centre de le tenir informé de ses activités à la session de 2022.

**d) Besoins et priorités des parties prenantes**

101. La délégation ouzbèke a demandé que la proposition présentée à la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies par le Président de la République d'Ouzbékistan visant à créer un centre régional pour le développement de la connectivité des transports et des communications, sous les auspices des Nations Unies, soit appuyée.

102. La délégation du Bélarus a demandé à la CEE de soutenir la transition du pays vers l'économie circulaire. Plus précisément, dans le cadre du projet d'assistance technique correspondant du Compte de l'ONU pour le développement, la CEE pourrait aider le Bélarus à élaborer un projet de stratégie nationale sur l'économie circulaire jusqu'en 2035 et à élaborer des conclusions et des recommandations pour réduire l'utilisation du plastique. Le Gouvernement est également intéressé par l'élaboration de recommandations relatives à des modèles de production économes en ressources à l'intention des entreprises bélarussiennes.

**Décision 2021-07-05**

Le Comité directeur a pris note des besoins et des priorités exprimés par les États membres et a invité le Bureau à les examiner et à déterminer la suite qui pourrait leur être donnée.

**e) État d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2021**

103. Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de travail en cours, y compris concernant les incidences de la pandémie de COVID-19 sur cette mise en œuvre.

**Décision 2019-07-06**

Le Comité directeur a constaté que la mise en œuvre du programme de travail avait bien avancé et a félicité le secrétariat pour sa contribution aux mesures d'intervention rapide prises par les Nations Unies contre la COVID-19.

**f) Programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022 et aperçu des principaux éléments du programme de travail pour 2023**

104. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022, qui est fondé sur le projet de budget-programme proposé pour 2021 au titre du sous-programme (ECE/CTCS/2021/7). Le projet de budget-programme pour 2022 a été examiné par le Comité exécutif de la CEE en décembre 2020 et soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-seizième session. Le programme de travail a été établi selon le format annuel présenté en 2020 conformément à la résolution 72/266 de l'Assemblée générale et modifié compte tenu des résolutions 74/251 et 75/243 adoptées respectivement le 27 décembre 2019 et le 31 décembre 2020.

105. Le secrétariat a également indiqué qu'à sa réunion du 5 mars 2021, le Comité exécutif avait adopté un document portant sur l'examen séquentiel des propositions de programmes de travail des sous-programmes de la Commission (document 2021/8). Conformément à la procédure d'examen séquentiel, le secrétariat a présenté l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2021/INF.1) et a invité le Comité directeur à examiner ces éléments et à formuler des recommandations à leur sujet, le cas échéant.

**Décision 2021-07-07**

Le Comité directeur a approuvé le programme de travail du sous-programme Commerce pour 2022 (ECE/CTCS/2021/7) et l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme Commerce pour 2023 (ECE/CTCS/2021/INF.1). Il a demandé au secrétariat de préparer le programme de travail pour 2023, ainsi qu'une ébauche pour 2024, pour examen et approbation à sa session de 2022.

**X. Point 8 de l'ordre du jour. Questions diverses****Décision 2021-08**

Le Comité directeur a décidé de tenir sa septième session en juin 2022.

**XI. Point 9 de l'ordre du jour. Adoption du rapport****Décision 2021-09**

Le Groupe de travail a décidé, dans le cadre des procédures spéciales établies par le Comité exécutif de la CEE applicables pour la période de la pandémie de COVID-19 (par. 3 du document ECE/EX/2020/L.12), de diffuser les conclusions approuvées pendant la session par l'intermédiaire de toutes les représentations permanentes à Genève, pour approbation par les délégations participant à la session selon la procédure d'approbation tacite.

Le Groupe de travail a en outre demandé au secrétariat d'établir un projet de rapport sur les travaux de la session et de le communiquer à toutes les représentations permanentes à Genève, au Bureau et aux délégations du Groupe de travail en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois le projet adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

---